

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 31 mai 2019
Date d'affichage : 31 mai 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 7 JUIN 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET - Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLEE
Gwénaëlle LEMÉE a donné pouvoir à Véronique SALLER
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absent : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-039 : INDEMNITÉS ALLOUÉES AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Monsieur le maire explique qu'en application des dispositions de l'article 97 de la LOI 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet et notamment en son article 3.

Vu le départ de Madame Laurence ROBART, comptable à la trésorerie de la Ferté Sous Jouarre, le 30 novembre 2018,

Considérant que Mme ROBART a été remplacée par Madame Florence JOSSE VETAULT, Inspectrice divisionnaire à la Ferté Sous Jouarre, le 03 décembre 2018,

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux fixé par le conseil municipal
- dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Florence JOSSE VETAULT, Inspectrice divisionnaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

DÉCIDE :

- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %

Pour : 22

Abstention : 1 (B. SARRAUTE)

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 13 juin 2019
Le Maire,
Fabien VALLEE

